

Paris, le dimanche 21 novembre 2021

Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE
Directrice générale des Douanes et Droits indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Urgent – situation sécuritaire et sociale en Guadeloupe.

Madame la Directrice générale,

Nous vous alertons sur la situation sécuritaire et sociale en Guadeloupe.

La gestion de la crise de la Covid est fortement remise en cause localement. Les dégâts sanitaires et économiques ont été aggravés par le manque structurel de moyens médicaux et hospitaliers sur l'archipel pour répondre aux besoins. Un manque auquel n'a su répondre le Ségur de la santé.

De fait, l'obligation vaccinale pour les personnels soignants y a été vécue comme une démarche de déresponsabilisation des pouvoirs publics à l'endroit de l'austérité budgétaire et, *a contrario*, une culpabilisation des personnes en première ligne face à la maladie.

Ces derniers jours, la mobilisation sociale au niveau interprofessionnel bascule, en de nombreux points du territoire, en moments émeutiers. Aux barrages routiers, s'ajoutent les saccages, pillages et incendies de véhicules et bâtiments. Une armurerie a été dévalisée. Des centaines d'armes et de cartouches pourraient être en circulation.

Notre administration n'est nullement à l'abri. Dans la nuit du vendredi 19 novembre, la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) a même été prise pour cible en tant que telle, avec l'attaque dont a été victime la brigade garde-côtes (BGC) de Pointe-à-Pitre. L'incendie a causé de très lourds dégâts aux locaux, équipements et matériels, et a entraîné la perte d'un véhicule.

Malgré le couvre-feu, malgré l'envoi annoncé de renforts de forces de l'ordre (gendarmes et policiers, avec des équipes du GIGN et du RAID), nos collègues sur place ne sont pas rassurés. Ils craignent pour leur sécurité physique, y compris en journée. Et, au regard des événements récents sus-mentionnés, nous ne pouvons que partager leurs approches. Il importe de les protéger et de les soustraire au danger.

C'est pourquoi nous vous demandons, face à l'urgence de la situation et au regard de votre responsabilité en tant qu'employeur, de vous inspirer du dispositif déjà mis en place à Mayotte en pareille situation insurrectionnelle : le placement immédiat des personnels en autorisation exceptionnelle d'absence (AEA). Ce, pour toute la semaine à venir (n°47). Au demeurant, toutes réunions et instances doivent être reportées également *sine die* sur la période.

En vous remerciant vivement par avance pour l'examen attentif de notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Fabien MILIN